

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Jusqu'au 13 avril
pour déposer une demande**

50 000 \$ disponibles au Fonds culturel 2017 de la MRC

(Beauharnois – Le 1^{er} mars 2017) La MRC de Beauharnois-Salaberry et son Conseil de la Culture se réjouissent d'informer la communauté culturelle régionale que l'enveloppe budgétaire de son Fonds culturel est de retour cette année pour une dix-septième année.

Pour l'occasion, voilà que le Fonds culturel offre cette année la somme inégalée de 50 000 \$, conformément aux souhaits et aux objectifs énoncés en 2013 au plan d'action de la Politique culturelle de la MRC.

Il faut ici préciser que ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente de développement culturel du programme *Aide aux initiatives de partenariat*. En vertu de cette entente, le Fonds culturel 2017 de la MRC a d'ailleurs pu être bonifié d'une somme additionnelle afin de favoriser des projets en médiation culturelle.

- Date limite pour déposer une demande : 13 avril –

La MRC rappelle aux intéressé(e)s qu'ils (elles) ont **jusqu'au jeudi 13 avril prochain à 16 h** pour déposer leur demande au Fonds culturel 2017.

Depuis le 28 février, on peut d'ailleurs se procurer en ligne le guide d'attribution et le formulaire de demande au Fonds sur le site Internet de la MRC au : www.mrc-beauharnois-salaberry.com.

- Soutien à la communauté culturelle-

Le Fonds a pour mission de mettre à la disponibilité de la communauté culturelle du territoire (artistes, artisans, producteurs, créateurs, intervenants, organismes, etc.) un soutien financier afin de les soutenir dans leur processus de création, de production, de diffusion et d'organisation d'activités ou d'événements culturels.

Le volet boursier du Fonds, en place depuis déjà quelques années, est également de retour. Il a pour but de soutenir l'accomplissement et le rayonnement d'artistes de la relève et des professionnels de la MRC.

- Attribution financière -

La MRC rappelle aux gens qui songent effectuer une demande au Fonds culturel que leurs projets seront analysés à la lumière d'un certain nombre de critères d'attribution. Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à consulter le guide d'attribution disponible sur le site Internet de la MRC.

Suite à l'analyse des dossiers, la remise des argents aux récipiendaires s'effectuera quant à elle au siège social de la MRC à Beauharnois en date du jeudi 1^{er} juin.

Depuis l'instauration du Fonds culturel en 2001, ce sont 440 000 \$ qui ont ainsi été décernés à quelque 127 organismes, associations, artisans et artistes du territoire, de même qu'à 7 boursiers.

Vous désirez être de la cohorte 2017 des récipiendaires du Fonds ? Alors faites vite ! Procurez-vous le formulaire de demande en ligne et retournez-le complété avant le 13 avril. Bonne chance !

MRC de Beauharnois-Salaberry